



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 194-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.459

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Renoncer aux taxes d'études à la PHBern

Le Conseil-exécutif est chargé de :

modifier la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP) de sorte à renoncer à la perception des taxes pour la formation du futur personnel enseignant à la Haute école pédagogique tant que le canton de Berne connaît une pénurie de personnel enseignant, c'est-à-dire tant que les postes vacants dans les écoles publiques ne peuvent être repourvus par des enseignantes et enseignants suffisamment qualifiés.

Développement :

La pénurie aiguë de personnel enseignant dans le canton de Berne constitue une menace sérieuse pour la qualité et la continuité de l'offre éducative. Malgré divers efforts et des améliorations ponctuelles, le canton de Berne fait toujours face à un manque flagrant d'enseignantes et d'enseignants qualifiés : au début des vacances d'été, 55 postes d'enseignante ou d'enseignant étaient encore à pourvoir, selon un [article de nau.ch](#). Ces dernières années, la part du personnel enseignant qui donne cours sans être titulaire du diplôme adéquat n'a cessé d'augmenter. Cette situation risque de pénaliser les élèves, mais aussi les enseignantes et enseignants insuffisamment formés ainsi que leurs collègues.

La concurrence avec les cantons voisins, comme Soleure, qui offrent des conditions financières générales parfois plus avantageuses, a tendance à exacerber la situation dans le canton de Berne. Les frais de la formation à la Haute école pédagogique germanophone représentent quant à eux des obstacles supplémentaires pour de potentielles étudiantes et étudiants et rendent l'accès au métier encore plus difficile pour les personnes en reconversion

professionnelle et les jeunes intéressés par cette profession. Il n'est pas impossible que cela dissuade les personnes intéressées de s'inscrire à la formation.

Renoncer à la perception des taxes d'études serait par conséquent une mesure efficace pour contrer la pénurie de personnel enseignant. Il ne faut surtout pas que la formation pour devenir enseignante ou enseignant se heurte à des obstacles financiers, d'autant que chaque diplôme décroché contribue à améliorer la situation. Une formation gratuite signifierait en outre l'estime que l'on porte aux futures enseignantes et enseignants, ce qui pourrait par ricochet inciter à davantage d'inscriptions à la HEP.

Motivation de l'urgence : la pénurie de personnel enseignant est sévère. Chaque année, les postes dans les écoles obligatoires ne peuvent être repourvus par un nombre suffisant d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. Il est temps d'agir pour maintenir et renforcer la qualité de l'instruction publique dans le canton de Berne.

Destinataire

– Grand Conseil